

COMPOSITION DE L'ORDRE.



L'Ordre royal-hospitalier-militaire du Saint Sépulcre de Jérusalem se compose de quatre cent-cinquante membres, non compris le Roi, la Famille Royale et les Princes du sang, Chevaliers nés ;

SAVOIR :

LE ROI, souverain chef et protecteur de l'ordre.

MONSIEUR, frère du ROI, Grand-Maître de l'ordre.

LA FAMILLE ROYALE.

LES PRINCES DU SANG.

GRANDS OFFICIERS.

- 1°. *L'Administrateur général ou grand Administrateur de l'Ordre*, place créée en 1435, renouvelée en 1622, et confirmée de nouveau le 16 juillet 1775. M. le comte *Allemand* a été nommé à cette place dans cette restauration de l'Ordre par M. Lacombe du Cronzet, docteur de Sorbonne, ancien supérieur et commissaire général du convent des grands Cordeliers de Paris, et en cette qualité ancien commissaire général de la famille des frères mineurs de l'ordre de S.-François qui sont au mont de Sion, Saint Cénable, Bethléem et autres lieux de la terre de promission, dignité qui lui donnait le *droit* de conférer la chevalerie selon les statuts de l'Ordre, *droit* qu'il a transmis en tenue de Chapitre dudit Ordre, de sa pleine et entière volonté, du consentement et en présence de MM.

les Chevaliers, à M. le comte *Allemand*, avant que cet Administrateur général les présentât au Roi dans le cabinet de SA MAJESTÉ, comme le porte l'écrit par eux signé et délivré le 15 août 1814, droit que M. le comte *Allemand* a déjà exercé en créant et recevant plusieurs Chevaliers suivant les statuts de l'ordre en Chapitre assemblé. La décoration de cette dignité est la plaque ou crachat de l'Ordre, placé sur le côté gauche de l'estomac, et la grande croix suspendue au grand cordon noir.

2°. *Le premier Administrateur*, surveillant aussi les informations des vies et mœurs des aspirans à la chevalerie, place créée en 1435, renouvelée en 1622, et confirmée de nouveau en 1775. (M.) portant la croix pectorale suspendue à un ruban noir ; le côté des armes de Jérusalem en dehors.

3°. *Le grand Prieur* (M. Lacombe du Crouzet , ancien supérieur du couvent des grands Cordeliers de Paris), portant la croix pectorale suspendue à un ruban noir ; le côté du Saint-Sépulcre en dehors.

4°. *Le Chancelier Garde du Sceau*, établi par l'article 8 des statuts de 1723 (M.), portant la croix pectorale suspendue à un cordon de soie noir, rond, d'un ponce et demi de circonférence ; les armes de Jérusalem en dehors.

5°. *Le Procureur général*, place créée en 1775, veillant à l'exécution des statuts et réglemens (M.), portant la croix pectorale comme la précédente ; le côté du Saint-Sépulcre en dehors.

6°. *Le Trésorier général*, place créée en 1775, ne soldant que sur mémoire quit-

tancé, signé de deux grands Officiers et
visé de M. l'Administrateur général
(M.), portant la croix
pectorale suspendue à un cordon d'un
pouce de circonférence; les armes de Jérusalem en dehors.

7°. *Le Secrétaire général*, grand Bibliothécaire, Intendant des archives, établi par l'article 8 des statuts de 1723, renouvelé en 1775 (M.), portant la croix pectorale comme la précédente; le côté du Saint-Sépulcre en dehors.

8°. *Le Grand-Maitre des cérémonies*, créé en 1775 (M.), portant la croix pectorale suspendue comme celle de M. le Trésorier général.

Nota. Ces places sont inamovibles.

Ces grands Officiers portent la décoration de l'Ordre à la boutonnière et la croix potencée brodée en soie rouge sur le côté gauche de l'habit, dans la proportion de deux pouces de diamètre.

*Das Ordenszeichen im vollen Betrag
steht auf der linken Brust, in der
Größe von 2" Durchmesser.*

OFFICIERS.

(Places créées en 1775.)

Administrateurs électifs.

Les anciens Administrateurs.

2 Maîtres de cérémonies électifs.

1 Secrétaire particulier.

10 Conseillers d'honneur, (Ces places
étaient occupées en 1775 par le car-
dinal de Luynes, le duc de Fleuri,
l'archevêque de Paris, le maréchal
duc de Richelieu, le duc d'Aumont,
le comte de Maurepas, M. de Sar-
tine, M. de Boulainvilliers, M. d'A-
gous de Fleuri,)

12 Conseillers ordinaires électifs.

2 Aides des cérémonies électifs.

I Poite-Etendart.

Le Doyen de l'Ordre.

I Chapelain.

Nota. Ces Officiers portent la décoration de l'Ordre à la boutonnière comme les Chevaliers, et la croix potencée brodée en soie rouge sur le côté gauche de l'habit, dans la proportion d'un pouce et demi de diamètre.

1 1/2" groß.

Si par la suite le nombre de ces Officiers était trop petit, et que l'intérêt de l'Ordre exigeât qu'ils fussent augmentés, on le ferait dans un Chapitre général tenu extraordinairement à ce sujet.

CHEVALIERS.

Les Chevaliers forment avec les Officiers et grands Officiers le nombre de quatre cent cinquante. Le Clergé ne peut y être compris que pour un dixième des Chevaliers existans réellement, conformément aux statuts donnés par Louis VII.

*Significavit Saup. mit ein jehntal
im wickelg. befehden. Notar. a. d.
mayen, genig. d. d. Notar.
von Louis VII. gegeben.*

NOVICES.

Les Novices peuvent être portés au nombre nécessaire pour le complément des quatre cent-cinquante Chevaliers, Officiers et grands Officiers compris.

Le noviciat est d'un an ; mais, vu la circonstance, il y a été dérogé jusqu'à nouvelle décision à cet égard.

1 Hérault roi d'armes.

10 Frères donats ou Frères servans.

6 Huissiers.

3 Suisses.

Ils ne seront tenus qu'à faire preuve de religion, de bonnes mœurs, d'une existence assurée, et n'auront aucun droit de passe à acquitter.

Le Chapitre particulier sera composé de tous les Officiers de l'Ordre , auxquels seront adjoints douze Chevaliers convoqués par M. l'Administrateur général.

Le Chapitre général sera composé de tous les Officiers et Chevaliers présens sur les lieux.

Le Hérault roi d'armes, les Frères donats ou servans, les Huissiers et Suisses occuperont leur place et rempliront leurs fonctions à tous les Chapitres.

L'un et l'autre Chapitre ne pourront s'assembler que sur la convocation de M. l'Administrateur général, et on ne devra pas se dispenser d'y assister.

Le Chapitre ne pourra, dans aucun cas, être présidé par un ecclésiastique, parce qu'ils ne doivent occuper dans l'Ordre que le dixième des places.

Les grands Officiers et Officiers inférieurs prendront leur rang au Chapitre dans l'ordre spécifié ci-dessus ; et les Chevaliers selon la date de leur réception.

Du 16 février 1814.

Le Chapitre ne pourra, dans aucun cas, être présidé par un ecclésiastique, parce qu'il ne doit occuper dans l'Ordre que le dixième des places.

L'un et l'autre Chapitre ne pourront s'assembler que sur la convocation de M. l'Administrateur général, et qu'il ne devra pas se dispenser d'y assister.

Le Chapitre ne pourra, dans aucun cas, être présidé par un ecclésiastique, parce qu'il ne doit occuper dans l'Ordre que le dixième des places.

Règlement du 16 février 1814.

ARTICLE PREMIER. Un membre de l'Ordre n'aura la parole au Chapitre qu'autant qu'elle lui sera donnée par M. l'Administrateur général ou celui qu'il aura désigné pour présider à sa place, ou bien encore qu'il l'aura demandée et qu'elle lui aura été accordée.

ART. II. Quand un membre de l'Ordre aura obtenu la parole, il s'exprimera sans empêchement, à moins qu'il s'écarte de la question à laquelle M. l'Administrateur général le rappellera, ou bien que s'étendant en répétition qui traînerait l'objet en longueur, M. l'Administrateur général l'invite à se résumer, ou accorde la parole à un autre Chevalier.

ART. III. Lorsque celui qui aura obtenu la parole aura cessé de parler, M. l'Ad-

ministrateur général répondra, s'il le juge convenable, et présentera la question sous son vrai jour.

ART. IV. Un Chevalier ne pourra interrompre celui qui aura la parole, mais seulement prendre des notes, s'il le trouve bon, pour mieux émettre son opinion si elle lui était accordée.

ART. II. Quand un membre de l'Ordre aura obtenu la parole, il s'exprimera sans empêchement, à moins que l'Assemblée ne le rappelle. M. l'Administrateur général le rappellera, ou bien que se tenant en répétition qui traiterait l'objet en longneur. M. l'Administrateur général l'invite à se résigner, ou accorde la parole à un autre Chevalier.

ART. III. Lorsque celui qui aura obtenu la parole aura cessé de parler, M. l'Administrateur général le rappellera, ou bien que se tenant en répétition qui traiterait l'objet en longneur. M. l'Administrateur général l'invite à se résigner, ou accorde la parole à un autre Chevalier.

*Par délibération du 25 janvier 1815,
le chapitre de l'ordre a arrêté:*

1°. Qu'il serait reçu des chevaliers de l'ordre royal - hospitalier - militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en âge de *minorité* comme en âge de *majorité*, et que le droit de passe de *minorité* serait porté à 4500 fr., en laissant subsister le droit de passe de *majorité* à 3000 fr.

2°. Qu'en aucun cas les dames ne pourront être admises à porter la croix de l'ordre, à l'exception seulement des princesses de la famille et du sang royal, conformément aux anciens statuts. Cette détermination est irrévocable.



MODÈLE

D'UN BREVET

DE CHEVALIER,

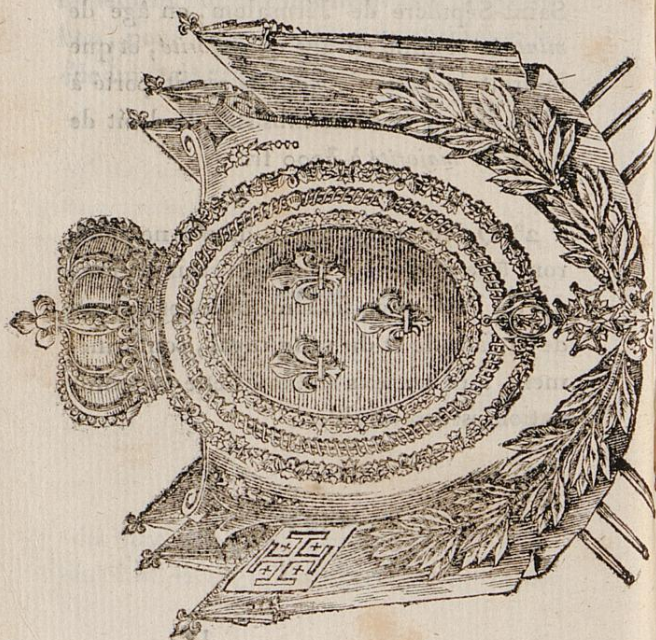
SOUS L'AUTORITÉ

LOUIS

Souverain Chef

DES ORDRES

et Militaires



DE SA MAJESTÉ

XVIII,

et Protecteur

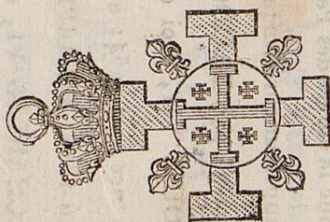
HOSPITALIERS

du Royaume.

NOUS, Administrateur général et Grands Officiers de l'Ordre - Royal - Hospitalier - Militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem, institué pour la garde des Saints Lieux, l'an 69 après JÉSUS-CHRIST, par SAINT JACQUES, premier Evêque de Jérusalem; fondé l'an 313 en Hospitaliers-Militaires pour la sûreté des Pèlerins, par SAINTE HÉLÈNE, mère du Grand CONSTANTIN, premier Empereur chrétien; renouvelé par GODEFROY DE BOUILLON, Roi de Jérusalem, l'an 1099; protégé par BAUDOUIN I^{er}., frère et successeur de GODEFROY DE BOUILLON; par LOUIS VII, Roi de France, l'an 1149; établi par SAINT LOUIS, dans le Royaume de France, en 1254; autorisé par les Rois ses successeurs, et plus particulièrement par LOUIS X, l'an 1316; PHILIPPE DE VALOIS, l'an 1328; le ROI JEAN, l'an 1355; CHARLES V et CHARLES VI, en 1365 et 1381; par plusieurs Ordonnances des Rois Très-Christiens, leurs

successeurs, et principalement par celles de LOUIS XIV, LOUIS XV et LOUIS XVI, ainsi que par les différentes Bulles de nos Saints Pères les Papes et autres Prélats de l'Eglise;

En vertu des pouvoirs à nous accordés en nosdites qualités, d'admettre et de recevoir au nombre des Chevaliers de *l'Ordre Royal - Hospitalier - Militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, avons admis et reçu, admettons et recevons aux conditions portées par les Statuts, et de remplir celles exigées par le serment, M



Pour par lui être décoré de la Croix de *l'Ordre Royal-Hospitalier-Militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, conforme et dans les proportions du modèle ci-annexé, et jouir partout où il sera de tous les honneurs, droits, prérogatives, privilèges, immunités, etc. quelconques, accordés par Nosseigneurs

les Rois Très-Christiens, et dont jouissent et doivent jouir tous les nobles Chevaliers, ainsi que des grâces et indulgences octroyées par nos Saints Pères les Papes; en foi de quoi nous lui avons délivré ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le grand scel dudit Ordre et celui de nos armes.

Donné à Paris, en notre *Chapitre général du Saint-Sépulcre*, le
mil huit cent.

L'Administrateur général
Par l'Ordre

Le Chancelier Garde

des Sceaux.



Secrétaire.

Les trois discours suivans qui ont été composés pour des cérémonies de réception, feront connaître l'esprit qui anime les chevaliers de l'ordre royal - hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et donneront une idée de la morale et des principes qui les dirigent. Nous avons pris ces discours au hasard dans les archives de l'ordre.

Discours prononcé par M. Lacombe de Crouzet, prieur de l'ordre, ancien supérieur et commissaire général des grands Cordeliers de Paris.

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

David, de retour à Jérusalem, d'où il avait été obligé de sortir poursuivi par son fils Absalon, dans les transports de sa reconnaissance envers son Dieu, s'écria : *A Domino factum est istud*. Ceci est l'œuvre de Dieu, qui a fait éclater sa puissance en ma faveur; et nous, Mes-

seigneurs, après avoir été témoins pendant si long-temps de l'anéantissement presque total de tant d'institutions religieuses et civiles, ne devons-nous pas aussi nous écrier avec ce saint roi: *A Domino factum est istud!*

Oui, Messieurs, le rétablissement de l'ordre royal - hospitalier - militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem est l'ouvrage du ciel; et Dieu, pour opérer cette œuvre, s'est choisi M. l'administrateur général. Grâces immortelles vous soient rendues, M. le comte, pour l'heureux succès de vos démarches! Il fallait tout votre zèle, toute votre prudence et toute votre fermeté pour vaincre des difficultés que sans vous nous n'aurions pu surmonter. En nous présentant au Roi, vous nous avez enfin obtenu ce que nous désirions le plus ardemment, la protection de notre auguste souverain, que Dieu, dans sa miséricorde, a fait monter sur le trône de ses pères pour rendre à la France son

ancien éclat et pour nous faire jouir des douceurs de la paix. Mais ce n'est point assez pour vous, M. le comte, de nous avoir mérité cette puissante protection ; en nous présentant aussi à *Monsieur* l'auguste frère de S. M., interprète de nos sentimens, vous nous avez valu la promesse que S. A. R. a daigné nous faire d'être le grand-maître de cet ordre antique ; de sorte que, désormais, pour faire l'apologie de l'ordre du Saint-Sépulcre, il ne sera plus nécessaire de remonter à son origine, qui se perd dans la nuit des temps, ni de citer ces grands personnages qui l'ont tant illustré ; mais il suffira de rappeler son second âge, dont vous êtes l'auteur et le père.

Vous, messieurs les nouveaux chevaliers, si recommandables par tant de belles et de brillantes qualités, vous concurrez aussi à la gloire de cet ordre, qui se réjouit de vous avoir reçus dans son sein.

de cet ordre qui fait aujourd'hui de vous de nouveaux soldats de Jésus-Christ, non comme autrefois pour aller combattre les infidèles et garder les saints lieux que notre divin maître a rendus célèbres par ses miracles, qu'il a consacrés par son sang et où il s'est livré à la mort pour l'amour de nous, mais pour combattre, par tous les moyens qui seront en votre pouvoir, ces génies du siècle qui, chaque jour, dérogent à la noblesse de ce nom par leurs discours, leurs écrits et leurs actions; qui, habiles dans l'art d'obscurcir la raison, d'un ton hardi, débitent, comme des vérités, les paralogismes les plus inouis et les plus révoltans. Sans être des apôtres ni des évangélistes, vous ne devrez pas moins vous élever contre l'impie qui dogmatise et le téméraire qui blasphème; vous ne devrez pas moins avouer hautement et publiquement la foi catholique que vous professez pour ne pas devenir semblables à ces esprits faibles et pusillanimes qui, dans le

secret de leur conscience, confessent Jésus-Christ, et devant les hommes le renient par leur conduite, en se conformant en tout aux maximes d'un siècle corrompu. Comme un vaillant soldat ne craint ni peine, ni fatigue, ni danger pour les intérêts de son prince, de même vous devrez tout oser pour la gloire de votre divin sauveur, afin de ne point porter en vain sur votre poitrine le signe de notre rédemption.

Voilà, messieurs les nouveaux chevaliers, le devoir que vous impose le titre de chevalier du Saint-Sépulcre. Ce devoir n'est pas le seul, il en est un autre qui n'est pas moins important; je veux parler de la pratique de cette vertu que Dieu a imprimée dans tous les cœurs pour établir et conserver la société humaine, de cette vertu qui ne demeure pas sans récompense, même dès ce monde, puisqu'elle nous attire l'estime, l'approbation et les suffrages de nos contemporains et nous fait vivre

dans les siècles les plus reculés; de cette vertu enfin qui, faisant comme un puissant rempart autour du trône, vous méritera une ample moisson de bonheur dans l'éternité. Heureux donc, non celui qui ne sait rien distraire de ces biens qui nous quittent et que nous quittons à la mort, mais heureux celui auprès duquel la voix de l'indigent ne retentit pas en vain ! Pour remplir un devoir si doux et si digne d'une belle ame, quelles circonstances plus favorables que celles où nous vivons ! Des cris lamentables se font entendre de toute part ; ici, ce sont des parens désolés qui gémissent sur la perte de leurs enfans, qui étaient leur unique ressource ; là, des familles entières qui autrefois donnaient l'aumône, et qui, aujourd'hui, sont forcées de la demander ; ailleurs, ce sont d'autres malheureux qui souffrent dans le silence les besoins les plus cruels, manquant de vêtemens pour se couvrir, d'alimens pour réparer leurs forces épuisées, n'ayant ni con-

solations dans leurs souffrances, ni soulagement dans leurs infirmités; au lieu de nourriture, ne pouvant donner que des soupirs et des larmes à leurs enfans qui leur tendent d'innocentes mains. Descendons dans ces sombres demeures où l'on ne respire qu'un air fétide : parmi une foule d'infortunés plus malheureux peut-être que coupables, on voit des débiteurs que les disgrâces de la fortune ont rendus insolubles, victimes le plus souvent de l'intérêt, de la passion et de l'animosité de leurs créanciers inexorables; c'est sur ceux-ci principalement, Messieurs, que vous devez fixer vos regards. Depuis Louis VII jusqu'à Louis XVI, l'ordre du Saint Sépulcre n'a cessé de tendre une main secourable à ces malheureux. Les jours destinés à remplir ces œuvres de miséricorde étaient des jours de fêtes qui, plusieurs fois, furent honorés de la présence de nos souverains et souveraines. O temps heureux! puissiez-vous revenir! vous voir renaître est l'objet de nos

voeux les plus ardens ! Ce moment , Messieurs , n'est peut être pas bien éloigné , puisque l'illusion commence à se dissiper et que l'on ouvre enfin les yeux à la lumière. On voit le mal , on en connaît la source ; ses auteurs se sont trahis eux-mêmes par les excès inouis auxquels ils se sont livrés ; leur règne croule de toute part pour faire place à celui de la vérité , de la justice et de la religion , sous un prince qui sera le digne successeur de Saint-Louis , sous un prince qui ne soupire et ne vit , n'en doutons nullement , Messieurs , que pour le bonheur de ses sujets : projet mille fois plus beau que celui de tout conquérir et de vouloir régner d'un pôle à l'autre. Puis-
sent ces heureuses dispositions , après avoir mérité à cet auguste monarque l'amour de la nation , lui mériter aussi toutes les bénédictions du ciel !...

*Discours prononcé par M. le chevalier
Baudry-Deslozières.*

M. L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL , ET VOUS
TOUS , MM. LES CHEVALIERS DE TOUT
GRADE ,

En voyant cet appareil auguste , il me
semble que c'est dans le temple de la gloire
que je vais vous faire entendre mes ac-
cens ; je me trouve ici entre la Religion et
mon Roi.

La Religion me dit : « Je suis celle de tes
aïeux , celle qui mène à la connaissance
du vrai Dieu ; c'est moi qui console les in-
fortunés et qui conduis à la sagesse l'hom-
me que l'opulence tend toujours à rendre
orgueilleux. Sans moi point de vrai bon-
heur sur la terre , sans moi l'éternité se
change en un cercle de malheurs dont la

circonférence est partout, et le terme nulle part. J'entoure les ciens et j'en défends l'entrée; nul mortel n'y est admis s'il ne reconnaît Dieu pour l'auteur souverain de toutes choses, s'il n'a pas été utile à ses semblables et s'il ne leur a pas fait ce qu'il voudrait qu'on lui fit.

«Entrez, dit cette même Religion à l'homme pur ou à l'homme qui s'est purifié, entrez dans ce séjour céleste; vous avez combattu pour la foi, vous avez secouru vos semblables de tous vos moyens, et les nombreux habitans du ciel ont eu les yeux sur vous; ils vous tendent tous les bras et vous appellent; venez sur mes ailes, je veux moi-même vous y porter; vous partagerez avec eux la félicité réservée aux âmes saintes, félicité que toute l'imagination de l'homme, que tout mouvement d'idées ne saurait décrire; félicité qui n'a rien de terrestre, que l'homme enveloppé de sa matière ne peut concevoir; félicité qui, ne

tenant point à la sensualité fugitive des plaisirs mondains, est éternelle comme son auteur lui-même, et est aussi supérieure aux jouissances humaines que le ciel est loin de la terre ! Elle ne se consume jamais, elle vivifie sans cesse, au contraire, de nouveaux sens tous éthérés et bien différens de ces mouvemens qui commencent un faux bonheur sur la terre et finissent toujours, au milieu des regrets, par faire le malheur de ceux qui n'ont pas le courage de résister à l'appétit trompeur de leurs passions. »

Cette Religion sainte dit également à l'homme impur : « Retire - toi, malheureux, tu as bouleversé la terre, tu as multiplié ses maux pour satisfaire ton ambition cupide, tu n'es qu'un ministre de Satan, va dans son antre gémir des maux éternels auxquels tu t'es condamné toi-même.... »

Voilà les bienfaits et la justice de la Re-

ligion, voilà ce qu'elle révèle au cœur de l'homme qui fixe ses yeux sur le ciel; il la voit récompenser, punir et souvent pardonner à la sincérité du repentir. Est-il donc étonnant qu'une association comme la nôtre jure de la défendre, de la pratiquer et de donner au monde l'exemple des mœurs pures et de la charité?

Cette même Religion me conduit au pied du trône; elle me montre un bon Roi, si long-temps victime de la misère qu'il n'a soufferte que pour l'intérêt de ses sujets, à peu près à l'imitation de Jésus-Christ, qui a tant souffert pour racheter les hommes!

Ce bon Roi reconquiert chaque jour les cœurs qu'on lui avait ravis; comme Jésus-Christ il pardonne au pécheur repentant et l'admet au bonheur qu'il prépare pour tous. Ce bon Roi, entouré des lumières de la sagesse religieuse et de toutes les connaissances humaines pour bien ré-

gner, est l'objet sacré de notre amour ; et quand nos bras s'élèvent vers le ciel , nos yeux regardent avec admiration les travaux immenses et presque surnaturels auxquels se livre ce grand Roi pour nous rendre heureux. Héritier légitime de quatorze siècles de puissance souveraine, suite d'une lignée où brillent avec tant d'éclat Louis VII, Louis IX, Louis XII, Henri IV et Louis XVI, faut-il s'étonner qu'au milieu de la tourmente qui a si cruellement agité, délabré le vaisseau de la France , on ait désiré avec tant d'ardeur cette espèce de divinité qui pouvait seule appaiser les flots en courroux.

Il est parmi nous ce bon Roi , ce protecteur éclairé de toutes les institutions utiles ; il n'est point invisible comme le sont les tyrans ; ses meilleures gardes sont les cœurs de ses sujets. Sa présence répand des rayons dont la douce chaleur éclaire et ranime cet ancien et pur patriotisme qui

rendait jadis notre nation le modèle des autres peuples; il porte tous les Français dans son cœur; et quand il pouvait, au milieu des forces colossales qui nous l'ont ramené, reprendre en conquérant ses premiers droits, il a consenti lui-même à des nœuds qui le gêneraient, si son cœur généreux pouvait autre chose que le bien du plus grand nombre. Il abdique la force du maître pour ne montrer partout que les bienfaits d'un père tendre, et il n'est point de sacrifices qu'il n'ait faits pour prouver qu'un bon Roi est tout ce que le ciel peut donner de mieux sur la terre.

Que n'aurions-nous pas à dire également de son auguste frère, de cet illustre grand-maître qui nous est destiné, que nous attendons avec une respectueuse impatience, comme l'astre du jour fait pour éclairer le monde? Il a déjà parcouru toute la France sur un char de bienfaisance, et tous les lieux que sa présence a réchauffés sont remplis.

du souvenir de son image et de ses bienfaits. Tout reprend une nouvelle vie, et sous peu les plaies qui se referment ne montreront même plus de cicatrices. Ce prince immortel a prouvé que la valeur, accompagnée des formes affectueuses, sait aplanir tout dans sa marche; on peut dire qu'il a préparé les voies du seigneur; et couvrant les épines de fleurs, il a facilité l'entrée du meilleur des monarques, d'un Roi dont la tête enfante chaque jour des prodiges.

C'est ce Roi, chevaliers, pour lequel nous jurons de verser jusques à la dernière goutte de notre sang, afin de soutenir et affermir son trône. O juste et doux enthousiasme, ne cessez jamais de donner la vie à nos cœurs! périsse le parjure, s'il pouvait exister parmi nous! qu'il succombe sous le poids du mépris, l'homme assez vil, assez lâche pour trahir son serment! qu'il aille dans le fond d'un désert attendre, au milieu de toutes les privations humaines,

le décret éternel qui doit punir son crime ! le fils qui craint de défendre son père, est un insecte malfaisant que la vertu ne doit pas craindre d'écraser sous ses pieds... Et quel père plus digne de la tendresse et du courage de ses enfans que Louis XVIII-le-Désiré?...

Messieurs, qui venez d'être reçus pompeusement chevaliers de cet ordre, voyez, dans le cercle étroit que je viens de parcourir avec vous, l'extrait de vos premières obligations. La Religion, le Roi et les Bourbons, ce sont les premiers mots qui doivent être à jamais gravés profondément dans vos cœurs ; songez que les jours qui vous restent ne sont plus à vous, ils doivent être désormais consacrés à la conservation de la religion, de la royauté... ; et qui dit la royauté, dit dans nos mœurs la patrie ; le vrai royaliste est, dans le caractère du Français, le plus sûr patriote : voilà notre obligation commune. Levez avec moi vos

maines vers le ciel pour rendre de nouveau
Dieu témoin de notre serment éternel !

Maintenant , jeunes chevaliers , vous faites partie d'un ordre dont l'histoire fait monter la pieuse institution à soixante-neuf ans après la mort de Jésus-Christ. Cette même histoire vous apprendra qu'il est le plus ancien des ordres ; qu'en 313, il porta quelque temps le nom de *Sainte-Hélène*, en mémoire de la reine de ce nom, qui rassembla les hospitaliers du Saint-Sépulcre pour en former un corps reconnu du monde entier ; mais peu de temps après, cet ordre reprit son véritable nom d'*ordre royal - hospitalier - militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*.

Il faut avouer qu'il ne s'est que trop senti des impressions versatiles de la politique ; ses altérations ont augmenté à mesure que les temps corrompus préparaient l'affreuse révolution qui nous a occasionné

tant de maux, qui a fait éclore quelques-
 vertus éclatantes et tant de crimes qui font
 frémir; mais cet ordre s'est purifié en même-
 temps que la nation, et les portes aujour-
 d'hui ne s'en ouvrent que très-difficile-
 ment; il n'est plus accessible qu'à la va-
 leur militaire, qu'aux vertus morales et
 qu'à ceux qui sont dignes d'être nobles et
 qui vivent noblement.

Qu'exige cet ordre dans son administra-
 tion intérieure? une grande réserve dans
 toutes les actions, une délicatesse scrupu-
 leuse dans tous les actes de la vie, une gé-
 nérosité éclairée qui tende à racheter les
 captifs, à délivrer de prison les débiteurs
 de bonne foi, à protéger les orphelins, à
 soulager les veuves, à secourir tous les in-
 fortunés de quelque classe qu'ils soient,
 s'ils ont la moralité qui convient; enfin il
 veut que chacun de nous, comme un astre
 bienfaisant, fasse dans son orbite tout le
 bien qu'il peut et dans un silence vertueux;

il désire, il veut, il ordonne le secret le plus profond sur les actes de bienfaisance et sur tout ce qui se passe dans nos chapitres; qu'on ne rende point au-dehors les choses même les plus indifférentes, et qu'on n'hésite point à développer ses motifs pour conserver avec toute sa pureté la composition de nos membres, soit pour la réception, soit pour la conduite individuelle de tous, si elle tendait à flétrir l'opinion que le public doit avoir de notre ordre. Tout cela tient à la vertu, et la vertu n'affecte pas de se montrer; c'est à la reconnaissance qu'il appartient de parler, tandis que le bienfaiteur se tait et cherche toujours à se cacher.

Nous ne pouvons manquer d'avoir des ennemis; nous pouvons même avoir l'orgueil de croire que nous en méritons; laissons-les s'évertuer, et que la pureté seule de nos actions soit la réponse à leur calomnie. C'est à nos bienfaits de les confondre;

il n'est point de défense plus victorieuse que celle-là.

Quand ils sauront que tout ce qui est donné à l'ordre ne lui appartient pas, qu'il n'y a rien de mercantile dans son administration, que la plus légère somme même fait partie du bien des pauvres, que nous faisons de ces pauvres nos créanciers les plus rigoureux, que les achats et toutes les dépenses se font avec une pureté, une délicatesse de la part de l'acquéreur qui ne permettent pas de supposer même, si j'ose m'exprimer ainsi, un centime additionnel à ses acquisitions ou à ses dépenses; que nous ne recevons enfin que pour donner; que l'économie de nos finances va jusques à ne pas permettre aux officiers chargés des fardeaux de l'ordre de jouir de la plus légère rétribution; que le trésorier garde et dispense l'argent sans la moindre retenue pour lui; que le secrétaire, le garde du scel, le prieur, l'administrateur général

font tout avec le plus pur désintéressement, et que ceux qui le peuvent, donnent au contraire pour procurer aux finances plus de facilité pour étendre nos bienfaits; qu'il n'y a point chez nous des repas de corps; qu'ainsi l'on ne peut faire de plates plaisanteries ni de sottes allusions; que toutes nos actions ne tendent qu'à faire du bien aux autres. Que restera-t-il à la calomnie contre nous? elle restera confondue dans ses propres mensonges, et nos vertus sans faste seront pour nous le dédommagement le plus glorieux.

Voilà, messieurs les nouveaux chevaliers, les bases de l'ordre dans lequel vous venez d'être admis; vous devez savoir aussi que nous nous surveillons tous les uns les autres dans le monde, et que nous sommes scrutateurs sévères, même de nos liaisons domestiques.

Je ne dois pas non plus, chevaliers, vous

laisser ignorer un point bien essentiel dans l'administration intérieure de l'ordre, c'est l'exactitude qu'on doit mettre à assister aux chapitres.

Quand le nombre des chevaliers sera considérable, les chapitres ne seront plus composés que des officiers de l'ordre

D'un autre côté, un trop grand nombre de chevaliers dans les réunions aurait des inconvéniens et bannirait de nos délibérations la sagesse et la réflexion. Hélas! nous n'avons que trop d'exemples en politique du mal affreux que produisent les trop grands rassemblemens!

Mais jusque-là, nous devons nous piquer d'une exactitude rigoureuse aux chapitres. Il ne faut pas oublier que cet ordre royal est également *religieux* et *militaire*. Il serait donc indécent de s'y montrer avec la prétention outrée de tout assujétir à ses

caprices, à ses préventions, à son intérêt personnel, à sa volonté. Il ne faut jamais y voir que l'ordre. Il serait encore peu convenable, et même ridicule, de ne pas se soumettre à sa discipline qui en fait la solidité. Si alors un chevalier affectait une indifférence injurieuse pour les intérêts de l'ordre, on aurait fait un mauvais choix, et il serait permis, dans ce cas, de séparer ce membre du corps pour en préserver le reste. Il ne faut pas craindre sur-tout de dire la vérité. On est religieux pour avoir une conscience : on est militaire pour ne rien craindre de l'injustice ou de la méchanceté.

Nous devons même porter la plus grande attention à mériter l'estime que les personnes du dehors accordent à chacun de nous. Nous ne devons enfin rien négliger dans les procédés les plus délicats pour acquérir une considération fondée sur la valeur, les mœurs, les vertus, sur notre

obéissance aux lois et sur notre zèle à multiplier à l'infini les partisans de notre Roi légitime.

Nous devons être modérés dans nos discours, mais ne pas souffrir que l'on désapprecie ce qu'il y a de plus respectable dans le monde, la religion et le Roi.

Enfin, toutes nos actions ne doivent tendre qu'à imiter ces antiques, ces preux chevaliers qui faisaient de l'honneur leur idole la plus chérie. Ils ne combattaient que pour leur Dieu, leur Roi et la vertu. S'ils avaient quelquefois trop d'enthousiasme, nous avons dégénéré au point de n'en avoir pas assez; mais il faut convenir toujours que le fanatisme de la vertu est, dans ses excès même, plus profitable au genre humain que ce lâche abandon qui nous fait toujours céder aux plus viles passions. Dans le siècle où nous sommes, les manières remplacent les mœurs, la po-

litesse succède au sentiment, et nos antiques marques de sensibilité ne sont plus que des formules insignifiantes.

Ce n'est pas ainsi que se comporte le vrai chevalier. Ce qu'il annonce sur son front est dans son cœur. C'est de cette source que découle sa politesse, et les formules ne sont que les expressions de ses sentimens. Ennemi de l'orgueil, franc, loyal, sincère, il aime tous les hommes comme ses frères; et, portant Jésus-Christ sur sa poitrine, il tâche de pratiquer les vertus que ce sauveur enseigne avec tant de douceur à ses fidèles. C'est ce que vous aurez lieu de remarquer depuis M. l'administrateur général jusqu'au plus jeune chevalier de toutes les classes, et je vous invite, comme moi-même, de les prendre pour guides et pour modèles.

Discours prononcé par M. le chevalier Armand de Séville, secrétaire de l'ordre.

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Il a lui sur notre horizon, ce jour à jamais mémorable, ce jour heureux tant désiré, où, ressaisissant ses droits à la couronne, le Monarque légitime des Français est venu recueillir au milieu de son peuple régénéré les témoignages de l'allégresse générale, et lui donner en échange de son amour et de sa fidélité le présage certain du bonheur, fils de la paix achetée par tant de sacrifices. Louis XVIII, en remontant sur le trône de ses pères, fait revivre les institutions qu'ils avaient créées, et leur rend l'éclat et la dignité qu'elles avaient perdus pendant ces vingt années de troubles qui furent pour la France deux

siècles de malheurs. Toutes les classes du corps social lui sont redevables de leur restauration; ce Prince donne, par sa présence, une nouvelle vie aux arts, aux sciences, au commerce, à la morale, et sur-tout à la religion chrétienne qui le contemple comme le plus ardent défenseur de la foi, le plus ferme appui de ses temples, le plus illustre protecteur de ses dogmes sacrés.

Que d'actions de grâces n'avons-nous point à rendre à ce Monarque dont les soins paternels se sont étendus jusques à nous, dont la bonté tutélaire a daigné nous accorder une protection sans laquelle nous ne pourrions nous livrer aux œuvres méritoires que prescrit notre institution! C'est à cette auguste protection que nous devons le bonheur dont nous commençons à jouir, et nous verrons bientôt l'*ordre-royal-hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem* briller de tout l'éclat qui l'envi-

ronnait aux beaux jours de sa gloire, et reprendre le rang illustre qu'il occupait dans le monde chrétien. C'est encore à cette protection que nous sommes redevables de la faculté d'augmenter le nombre des chevaliers, en décorant de ce titre honorable les hommes qui, par leurs éminentes qualités, leurs mœurs irréprochables, leur rang, leurs titres, leur probité, méritent d'être associés à nos augustes fonctions, et de partager nos utiles travaux.

Félicitons-nous donc, MM. les chevaliers, de l'acquisition que l'ordre fait aujourd'hui dans la personne de M. ****, et espérons que, renforcés chaque jour par des hommes aussi recommandables, les chevaliers du Saint Sépulcre de Jérusalem marcheront au premier rang de la gloire et de l'honneur.

Et vous, M. le chevalier, maintenant que vous tenez à l'ordre par des liens indissolubles; maintenant que vos sermens

nous assurent de votre dévouement et de votre zèle, qu'il me soit permis de vous tracer les principes de notre morale, les devoirs que l'ordre nous impose, afin que sur eux vous puissiez régler votre conduite. Un jour une plume plus savante, plus exercée vous retracera l'antiquité de notre origine, la sublimité de notre institution, l'importance de nos pratiques, l'histoire glorieuse de notre ordre depuis sa formation, et la supériorité qu'il s'est acquise sur ceux qui l'ont suivi, car aucune ne l'a précédé. Je craindrais que la faiblesse de mon pinceau ne nuisît à la dignité du sujet, et je sens trop qu'il ne pourrait atteindre à sa hauteur.

Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature; c'est dans ce grand et sublime ouvrage que l'homme apprend ce qu'il doit faire, et le premier de ses devoirs est de servir et d'adorer le Dieu du ciel et de la terre.

La religion qui nous vient de ce Dieu nous offre une règle invariable, un modèle de perfection, un juge et un témoin de nos actions, qui nous voit dans les ténèbres, qui nous oblige à nous connaître, à nous combattre et à nous mortifier nous-mêmes. Quel autre que Dieu a pu nous présenter un remède si efficace à nos besoins ? La religion nous donne encore les lumières qui nous sont nécessaires : elle nous éclaire sur nos imperfections et modère l'orgueil toujours prêt à nous perdre ; elle nous rassure dans nos craintes, nous console dans nos afflictions, nous soutient dans l'adversité, et nous inspire une conduite et des sentimens dignes de son auteur ; elle nous apprend à ne soustraire aucune créature à sa providence, aucun péché à sa justice, aucun pécheur à sa miséricorde, aucun mouvement de piété à la gloire de sa grâce, aucune action à son jugement ; enfin c'est elle qui nous rend

agréables à Dieu et qui nous fait mériter sa protection.

C'est en suivant ses lois saintes, c'est en pratiquant sa morale sublime, que l'on apprend que les hommes sont faits pour vivre heureux entre eux, et que le devoir de l'homme social est l'obligation rigoureuse de faire ce qui convient à la société. Ce devoir renferme la pratique de toutes les vertus, puisqu'il n'en est aucune qui ne soit utile au corps entier. Il exclut tous les vices, puisqu'il n'en est aucun qui ne lui soit nuisible; c'est ce devoir sacré, c'est cette loi si douce qui, empruntant la voix de la nature, crie à tout homme : Suis le plan qui t'est tracé pour obtenir le vrai bonheur; que l'humanité sensible t'intéresse au sort de ton semblable; que ton cœur s'attendrisse sur les infortunes des autres; que ta main généreuse s'ouvre pour secourir le malheureux que le destin accable; songe qu'il peut un jour t'accab-

bler toi-même. Reconnais donc que tout infortuné a des droits à tes bienfaits ; essuie sur-tout les pleurs de l'innocence opprimée ; que les larmes de la vertu malheureuse soient recueillies dans ton sein ; sois juste , parce que l'équité est le soutien de la société ; sois bon , parce que la bonté enchaîne tous les cœurs ; sois indulgent , parce que , faible toi-même , tu as besoin d'indulgence ; sois reconnaissant , parce que la reconnaissance alimente et nourrit la bonté , et que le cœur de l'homme ingrat est comme un désert qui boit abondamment la pluie tombée du ciel , l'engloutit et ne produit rien ; pardonne les injures , parce que la vengeance éternise les haines ; fais du bien à celui qui t'outrage , afin de le contraindre à devenir ton ami ; en un mot , sois homme ; sois un être sensible et raisonnable ; sois époux fidèle , père tendre , maître équitable , citoyen zélé ; travaille à servir ton pays et ton prince par tes forces , tes talens , ton industrie , tes vertus ; fais part

à la société des dons que la nature t'a prodigués ; répands le bien-être , le contentement et la joie sur ceux qui t'approchent ; que la sphère de tes actions rendue vivante par tes bienfaits réagisse sur toi-même , et sois sûr que l'homme qui fait des heureux ne peut jamais être malheureux lui-même. Ces principes doivent être dans le cœur de tous les hommes ; ils sont de tous les temps , de tous les âges et de tous les pays.

Oui , Messieurs , la bienfaisance est la base de notre institution , et c'est en quoi notre ordre est plus heureux que les autres. Voler au secours de l'humanité souffrante , aider son semblable malheureux , est l'obligation que tout chevalier contracte , en arborant l'étendard du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Eh ! quel plus beau privilège que celui de faire des heureux ! quelles plus brillantes prérogatives ! quel titre est préférable à celui de bienfaiteur des hommes ! La bienfaisance , en nous rapprochant plus

intimement de la divinité, fortifie, épure, ennoblit l'ame, et lui procure une satisfaction inconnue aux cœurs endurcis, une source intarissable de jouissances, un avant-goût de la félicité céleste.

Dieu tout-puissant ! imprime ta sagesse aux cœurs de tes créatures ! Envoie nous pour toujours la paix et la concorde ; que du haut de ton trône immortel elles descendent sur cette terre trop long-temps agitée. Qu'à l'aspect de leur olive sacrée, les hommes rougissent de leurs fureurs paricides ; que leurs glaives s'émeussent dans leurs mains ; que leurs foudres destructeurs se brisent ; que la rage des partis, le fanatisme des opinions aillent en frémissant se cachër dans leurs antres infernaux ; qu'au pied du trône royal, un temple élevé à la religion, à l'oubli du passé, à la réconciliation, annonce à l'univers la chute du règne de l'erreur et du crime, et la renaissance de l'âge d'or !

O siècles fortunés où les fidèles ne faisaient qu'une même famille , où l'amour de Dieu embrasait tous les cœurs , où l'on partageait ses peines et ses plaisirs , où l'on avait en horreur le vice , où l'on ne connaissait que la vertu ! siècles heureux où l'envie , la jalousie , la haine , la vengeance ; où les passions , ces cruels tyrans de la société , étaient bannis du milieu des hommes ; où les vertus seules exerçaient un empire absolu sur les esprits et sur les cœurs ! puissiez-vous renaître encore parmi nous ! puissions-nous nous dépouiller pour toujours du vieil homme et nous revêtir du nouveau. Notre résurrection sera certaine alors ; elle honorera celle du sauveur du monde , et nous aurons mérité qu'il intercède pour nous auprès de son père tout-puissant , afin de nous accorder place dans le ciel à côté des bienheureux objets de sa prédilection !



Nous pourrions ajouter encore une infinité d'autres pièces non moins authentiques , telles que les suffrages des princes du sang , pour la nomination des syndics et administrateurs généraux, lorsqu'ils ne pouvaient pas se rendre aux assemblées ; mais nous croyons pouvoir nous dispenser de grossir ce volume, persuadés que ce qu'il contient a suffi pour instruire le lecteur, et pour le convaincre de l'antiquité, de l'importance et de la supériorité de l'ordre royal - hospitalier - militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem , ainsi que des principes qui le dirigent. La liste suivante, imprimée quelques années avant la révolution , ne pourra qu'ajouter à l'idée favorable qu'il en aura conçue.